

Nadine SCHILLO

Instructrice ADS

Délégation territoriale de Sarreguemines

43 rue de Sarreinsming - BP 21133 - 57216 SARREGUEMINES CEDEX

tél (+33) 3 87 28 30 97 Mobile (+33) 6 85 80 44 31

www.moselle.gouv.fr



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Direction départementale des Territoires

16/02/2023

dossier n° PC 057 089 22 B0008

date de dépôt : 11 octobre 2022

demandeur : SAS CPV SUN 40, représenté par M. THOMASSIN Etienne

pour : construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 3,04 MWc

adresse terrain : lieu-dit OCHSENMUEHLKOEPFEL, à Bitche (57230)

Objet : consultation sur PC photovoltaïque à BITCHE 057 089 22 B0008

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande de permis de construire susvisée.

En application des dispositions de l'article L122-1 V° du code de l'environnement, lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier est transmis pour avis aux collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet.

Vous voudrez bien me faire connaître votre avis ou l'information relative à l'absence d'observations. Ces éléments seront portés à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Conformément aux dispositions de l'article R122-7 du code de l'environnement, votre avis doit nous parvenir dans un délai de 2 mois.

En l'absence de réponse votre avis sera réputé donné favorable.

Cordialement,

CADRE RESERVE A LA REPONSE

Pour les concessionnaires de réseaux, dans la mesure du possible, merci de joindre un plan du réseau
Dans tous les cas, indiquer la date de signature de l'avis

La Communauté de Communes du Pays de Bitche émet un avis favorable sur ce projet photovoltaïque.



Le 09/02/2023,
Le Président

David Suck